



Tableau des titres de participation

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de			Produits inscrits au C.F.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net (2016)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
AFRIC INDUSTRIE	INDUSTRIE	14 575 000,00	51,00%	19 039 813,66	19 039 813,66	31/12/2017	42 683 672,47	6 759 969,09	2 973 300,00
MANSART	INDUSTRIE	1 000 000,00	99,70%	5 900 000,00	5 900 000,00	31/12/2017	3 013 194,92	609 953,21	
BELPRIMO	IMMOBILIER	22 000 000,00	99,93%	22 000 000,00	22 000 000,00	31/12/2017	15 615 271,86	19 434,14	
NARIDA ALUMINIUM	IMMOBILIER	100 000,00	100,00%	100 000,00	100 000,00	31/12/2017	-32 275,52	160 419,50	
AUUCOIL MAROC	NEGOCE	4 000 000,00	49,00%	1 959 800,00	1 959 800,00	31/12/2017	9 713 404,44	1 019 584,79	
ALM AFRICA	NEGOCE	3 000 000,00	99,99%	3 000 000,00	3 000 000,00	31/12/2017	-290 740,80	-325 155,49	
INDUSTRIE	INDUSTRIE	30 000 000,00	99,99%	44 999 887,50	44 999 887,50	31/12/2017	37 309 221,61	1 014 821,24	
TOTAL		74 675 000,00		96 999 501,16	96 999 501,16		108 011 748,98	9 259 026,48	2 973 300,00

Tableau des dérogations

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
----------------------------	--------------------------------	---

I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux

II. Dérogations aux méthodes d'évaluation

III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse

PASSIF EVENTUELS

(a) Les déclarations de l'impôt sur le revenu (IR), de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que les déclarations sociales au titre de la CNSS des exercices 2015 à 2018 ne sont pas encore prescrites et pourraient faire l'objet de contrôle par l'administration et donner lieu à d'éventuels redressements.

(b) Les stocks en admission temporaire sont sujets à une justification de leur réexportation vis-à-vis de l'administration des douanes dans un délai de deux ans à partir de la date de leur admission au Maroc.

En cas de différence avec la situation tenue par la douane, la société risque de devoir payer les droits de douanes et intérêts de retard sur les quantités considérées non réexportées dans les délais.



37, Bd Abdellatif Benkaddour
20050 Casablanca
Maroc



88, Rue Omar Ibn Al Khattab
90020 Tanger
Maroc

ALUMINIUM DU MAROC

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2018

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Aluminium du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et une sélection de notes annexes relatifs à la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2018. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 369.444.057,24 dont un bénéfice net de MAD 33.572.275,08, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Aluminium du Maroc arrêtés au 30 juin 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 24 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
A&T
37, Bd Abdellatif Benkaddour
20050 Casablanca
Maroc
Hicham Diouri
Associé

A&T Auditeurs Consultant
A&T AUDITEURS CONSULTANTS
S.A.R.L.
Rue Omar Ibn Khattab
Rés. Mas Palomas II, N°88
90020 TANGER-MAROC
Nafeh Agourram
Associé